



Délibération n°8

Conseil Municipal du Lundi 30 Juin 2025

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Trente Juin deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
23/06/2025

Membres présents : 20

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 5

Nombre de votants : 28

Affiché le 03/07/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEAURAIN, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 28**Secrétaire de séance** : Madame Caroline ROSSIGNOL

Objet : Budget Annexe Maréis – Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.
Budget Annexe – Maréis

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2 ;

Vu la délibération n°8 du 9 Avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe – Maréis ;

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 17 juin 2025.

Considérant la présentation d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables de Monsieur le comptable Public pour un montant total de 240.00 euros ;

Considérant qu'il convient de mandater au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

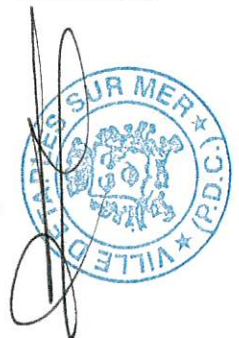
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable émise par Monsieur le Comptable Public d'un montant total de 240.00 euros.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 03 juillet 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



SGC DE MONTREUIL SUR MER
66 CHAUSSEE MARCADEE
CS 70000
62170 ECUIRES

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOURABLES**

Collectivité : 31800 - ETAPLES MAREIS

N° de la liste : 7259350832

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ECUIRES, le 10 février 2025

Valéry WIMETZ

Sabine MALVACHE
Contrôleur des finances publiques

Le comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	240,00 €	
6542	0,00 €	
Total	240,00 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

PERIODE	PIECE	SERVICE	TOTAL	MONTANT DE LA PRELEVATION	NATURE	IMPUTATION	MOYEN	ANNU	RECH	Éléments de la demande
2017	T-1-1			POUR SUITE sans effet	102-Autres produits de gestion courante	ESAL	240,00			Approbation/Obsolescence/Date de l'Etat
			Total pour				240,00			
			TOTAL DEMANDE				240,00			